

UN LIBRARY

OCT 13 1977

UN/ISA COLLECTION



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

Distr.  
LIMITEE

A/C.5/32/L.8/Rev.1  
12 octobre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 108 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

COMPOSITION DU SECRETARIAT

Népal : projet de décision révisé

L'Assemblée générale

1. Décide de prier le Secrétaire général d'inclure dans le prochain rapport sur les questions relatives au personnel qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, une section particulière où seront exposées les vues des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sur :

a) Les moyens propres à intensifier leurs efforts en vue de contribuer d'une manière impartiale à la réalisation des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du progrès économique et social des pays en développement; et

b) Les moyens propres à améliorer à cette fin le moral des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies;

2. Prie le Secrétaire général d'utiliser des méthodes appropriées pour s'informer des vues des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies afin de réaliser les objectifs énoncés au paragraphe 1 ci-dessus.